



Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le 05/01/2024

ID : 059-215903832-20240103-DC_2024_002-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-02

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur HALLIEZ Michel visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2953 à Monsieur HALLIEZ Michel domicilié à Saint-Saulve (Nord) – 11 Avenue Charles de Gaulle – Appartement 22.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 03 décembre 2023 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de CENT DIX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 03 janvier 2024



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 05/01/2024
et de la publication le 05/01/2024